



Moureaux Roger Lucien.

(Enregistré sous le N°4 de l'acte de décès collectif).

Demeurant 10 rue du dépôt à Bellegarde.

Né à Montmorot (Jura) le 10 janvier 1920.

Célibataire.

Reconnu par son père lors de l'exhumation du corps le 14 octobre 1944.

Republique Française
ÉTAT FRANÇAIS

MODÈLE ADOPTÉ
par la Commission de l'état civil
instituée
au Ministère de la Justice
Formulaire général de 1920
modifié par la Circulaire
du 9 février 1924

DÉPARTEMENT
d *Jura*

ARRONDISSEMENT
d *Montmorot*

MAIRIE
d *Montanges*

EXTRAIT DU REGISTRE
DES

NUMÉRO DE L'ACTE
12

ACTES DE DÉCÈS

Le *huit* *avril* *_____* mil *neuf* cent *quarante quatre*

(1) *_____* heure *sans précision* est décédé
sur le territoire de la Commune *héu dit "Étroz" Roger*
Lucien Moureaux, domicilié à *Bellegarde*, chemin du
dépôt n° 10, né à *Montmorot (Jura)* le dix janvier
mil neuf cent vingt, *célibataire*,
fils de *Roni Moureaux* *ouvrier*,
et de *Marie Elie Angèle Nares*, domiciliés à
Bellegarde, chemin du dépôt n° 10. *A. p.*

Dressé le *quatorze* *décembre* mil *neuf* cent *quarante quatre*

(1) *deux* heures *_____* sur la déclaration d'un père qui a affirmé
reconnaître son fils, ai dessus dénommé, lors de l'exhumation
qui a eu lieu le *quatorze* *octobre* mil *neuf* cent *quarante*
quatre *dix huit* heures et comme étant inscrit sous le 2 dans
l'acte de décès n° 4 en date *neuf* *avril* *mil* *neuf* *cent* *quarante* *quatre*
concernant *deux* *incrimés*. *Georges Ballet* *Maire* *de* *Montanges*
qui, lecture faite, a signé avec Nous, *Georges Ballet* *Maire* *de* *Montanges*

POUR EXTRAIT CONFORME :

A *Montanges*, le *7* *janvier* 1945.

Le Maire,

IMP. MICHAUX - BELLEGARDE

Jugement

Le Par ces motifs : mil neuf cent quarante six, ~~statuant en heures~~ ~~Chambre du minutes, est décidé~~ ~~Conseil après en avoir délibéré conformément à la loi;~~ Ordonne la rectification des actes de décès dressés à Montanges le dix avril mil neuf cent quarante quatre sous le numéro quatre et le quatorze décembre mil neuf cent quarante quatre sous le numéro dix-sept. Ordonne que le dispositif du présent jugement sera transcrit sur les registres de l'année courante de la commune de Montanges et que la mention sera ~~Dressé~~ ~~te~~ faite en marge des mil neuf cent quarante deux actes de décès irrégulièrement ~~heures~~, sur la déclaration dressés ~~à tant~~ sur les registres du greffe que sur ceux de la commune de Montanges et que mention du décès sera faite en marge de l'acte de naissance de MOUREAUX Roger Lucien. Ainsi jugé qui lecture faite, a signé avec Nous et prononcé au Palais de Justice à Montau, ~~Maire~~ de le onze avril mil neuf cent quarante six.

N° _____

DECES

Moureaux
Roger Lucien

Transcrit à Montanges le vingt
mai mil neuf cent quarante six
Le Maire:

J. Pallat

Ministère
SECRETARIAT GÉNÉRAL DES
ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE GUERRE

F. 18

SERVICE CENTRAL
DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

L'ÉTAT CIVIL MILITAIRE

Paris, 139, rue de Bercy (12^e)

N^o 500 418 MC/

le 9 AVR 1946

à Monsieur le Maire de Montanges
ain

Je vous prie de bien vouloir :

1^o Inscrire la mention "Mort pour la France"
dans l'acte de décès de MOUREAUX

Roger Lucien
décédé le 8 Avril 1944

à Montanges (ain)

dans les conditions fixées par l'ordonnance
N^o 45 - 2717 du 2 Novembre 1945.

2^o Assurer l'addition de ladite mention
sur l'acte de décès inscrit sur votre se-
cond registre déposé au greffe.

3^o Assurer également la même addition
sur l'acte transcrit à

Vous voudriez bien m'adresser une copie
de l'acte revêtu de la dite mention



Pour le Directeur et
le Secrétaire
du Service Central de l'Etat Civil

